

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF2101

présenté par

M. Ben Cheikh, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	100 000 000
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	100 000 000	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter la contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en augmentant les fonds dédiés à l'action 05 intitulée coopération multilatérale de 100 000 000 €.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a longtemps contribué au bien-être et au développement humain de plusieurs générations de réfugiés palestiniens. Ses missions — éducation, santé, secours, services sociaux — ont permis de maintenir un minimum de stabilité au sein des camps. Mais aujourd'hui, après des mois de guerre dévastatrice, la situation humanitaire est catastrophique : les infrastructures sont détruites, les écoles et les hôpitaux anéantis, et il faut désormais tout reconstruire. L'action de l'UNRWA, qui a toujours été essentielle, devient désormais vitale pour assurer la survie et la dignité des populations.

Les destructions massives et le déplacement de centaines de milliers de personnes ont plongé Gaza et les territoires environnants dans une urgence absolue. Au-delà de l'aide d'urgence, c'est un effort de reconstruction complète qu'il faut désormais engager, afin de rétablir des services essentiels et de permettre à une population épuisée de retrouver un minimum de stabilité.

Dans ce contexte, la responsabilité de la communauté internationale — et donc de la France — est pleinement engagée. En cohérence avec la position humanitaire défendue par notre pays, il s'agit de donner à l'UNRWA les moyens nécessaires non seulement pour secourir, mais aussi pour rebâtir. Les besoins, tant financiers que logistiques, atteignent un niveau sans précédent.

Ainsi, les auteurs suggèrent que la France augmente la contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à hauteur de 100 000 000 €.

Cet amendement propose donc d'abonder de 100 000 000 € les crédits (en AE et CP) dédiés à l'action 05, « Coopération multilatérale » du programme 209, « Solidarité à l'égard des pays en développement ». Et réduit d'un montant correspondant de 100 000 000 € l'action 2 « Aide économique et financière bilatérale » du programme 110 « Aide économique et financière au développement ».

Ce mouvement de crédits vise uniquement à rendre l'amendement recevable sur le plan budgétaire. Les auteurs entendent naturellement préserver l'intégrité des autres programmes de la mission, qui sont déjà sous-dotés, et considèrent qu'il serait plus juste d'augmenter l'ensemble de leurs crédits plutôt que de les réduire davantage.

Les auteurs appellent donc le Gouvernement à lever le gage et à réaffirmer le choix d'une France solidaire, crédible et engagée.